

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 2875, boulevard Laurier, à Québec, le 24 mai 2018, à 14 h 30.

Sont présents :

- M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président
- M. Guy Dumoulin, conseiller à la Ville de Lévis
- M. Harold Noël, préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans
- Mme Marie-Josée Savard, conseillère à la Ville de Québec

Sont également présents :

- M. Marie-Josée Couture, secrétaire corporative
- M. Robert Masson, directeur général et trésorier
- Me Marc-André Gravel, pour le point sur les négociations juridiques
- Me Nicolas Gagné, pour le point sur les négociations juridiques

Est absent :

- M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° E-2018-55

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Reporter le point 5TRA) 1 : *Reconduction et bonification de l'entente pour la réalisation par Mobili-T de plans de gestion des déplacements en entreprises sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec*
- Ajouter à divers : *État des négociations entre la CMQ et les municipalités de Lac-Beauport, des Cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, Sainte-Brigitte-de-Laval et la ville de Québec*
- Ajouter à divers : *Entrée en fonction de la directrice de l'environnement*

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 avril 2018

Résolution n° E-2018-56

- Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 10 mai 2018

Résolution n° E-2018-57

- Approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 10 mai 2018.

Adoptée à l'unanimité

Demande de partenariat pour les « Ateliers sur la conservation des milieux naturels 2018 »

Résolution n° E-2018-58

- Accorder une contribution financière de 3 000 \$ pour l'événement *Les Ateliers sur la conservation des milieux naturels 2018*. Cette somme sera prise dans le poste budgétaire « Événements à caractère métropolitain ».

Référence : Rapport décisionnel du 24 mai 2018

Certificat trésorerie : CT-2018-25

Responsable : Communications

Adoptée à l'unanimité

Gestion des matières résiduelles - Projet pilote sur la récupération dans les écoles

Résolution n° E-2018-59

- Octroyer un mandat de services professionnels à l'agence Imédia pour développer un concept de communication, dans le cadre d'un projet pilote dans les écoles, pour une somme de 15 840 \$, excluant les taxes, le tout conformément à l'offre de service du 23 avril 2018.

Référence : Rapport décisionnel du 24 mai 2018

Certificat trésorerie : CT-2018-26

Responsable : Environnement – Gestion des matières résiduelles

Adoptée à l'unanimité

Avis sur le projet de règlement R.A.V.Q. 1144 de l'agglomération de Québec modifiant le règlement n° 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement au réaménagement de l'échangeur entre le boulevard Wilfrid-Hamel et l'autoroute Henri-IV dans la zone inondable de grand courant

Résolution n° E-2018-60

- Informer l'agglomération de Québec que le projet de règlement R.A.V.Q.1144 modifiant le règlement n° 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement au réaménagement de l'échangeur entre le boulevard Wilfrid-Hamel et l'autoroute Henri-IV dans la zone inondable de grand courant respecte les stratégies du Plan métropolitain d'aménagement et de développement.
- Transmettre à l'agglomération de Québec copie du présent rapport décisionnel ainsi que ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 24 mai 2018
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Entente agroalimentaire 2017-2019 - Projet 4.1 « Mesures régionales de développement de l'entrepreneuriat » - Concours *Sur les traces de Louis Hébert*

Résolution n° E-2018-61

- Modifier la résolution n°E-2018-30, en indiquant que la somme requise pour la deuxième édition du concours *Sur les traces de Louis Hébert*, dans le cadre du projet 4.1 « Mesures régionales de développement de l'entrepreneuriat agricole », est de 25 000 \$ au lieu de 30 000 \$ prévu initialement.

Référence : Rapport décisionnel du 24 mai 2018
Certificat trésorerie : CT-2018-27
Responsable : Agroalimentaire

Adoptée à l'unanimité

Entente agroalimentaire 2017-2019 - Projet 4.1 « Mesures régionales de développement de l'entrepreneuriat » - Protocole d'entente entre la CMQ et la Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale-Côte-Nord

Résolution n° E-2018-62

- Dans le cadre du projet 4.1 de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2017-2019, autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à conclure un protocole d'entente avec la Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale-Côte-Nord pour la mise en œuvre, en 2018, des trois activités régionales suivantes :

PROCÈS-VERBAL

- 4 -

- 1) Rencontrer des entrepreneurs agricoles pour les sensibiliser à l'importance de planifier le transfert d'entreprise et la retraite : 8 000 \$;
- 2) Développer et diffuser des outils, sur une plateforme web régionale, destinés aux intervenants qui accompagnent les entrepreneurs agricoles lors du transfert et du démarrage d'entreprise : 10 000 \$;
- 3) Réaliser un recueil d'histoires à succès de la relève agricole régionale : 17 000 \$.

Référence : Rapport décisionnel du 24 mai 2018
Certificat trésorerie : CT-2018-28
Responsable : Agroalimentaire

Adoptée à l'unanimité

État des négociations entre la CMQ et les municipalités de Lac-Beauport, des Cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, Sainte-Brigitte-de-Laval et la ville de Québec

Les membres présents discutent de l'état des négociations entre la CMQ et les municipalités de Lac-Beauport, des Cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, Sainte-Brigitte-de-Laval et la ville de Québec.

M^{es} Gravel et Gagné se joignent à la rencontre pour des discussions portant sur l'appel du jugement et les prochaines étapes du processus judiciaire.

Entrée en fonction de la directrice de l'environnement

Résolution n° E-2018-63

- Conformément à la résolution E-2018-54, Mme Caroline Brodeur est embauchée à titre de directrice de l'environnement à la Communauté métropolitaine de Québec et son entrée en fonction est prévue pour le 18 juin 2018.

Adoptée à l'unanimité

Les résolutions E-2018-55 à E-2018-63, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) RÉGIS LABEAUME
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE
SECRÉTAIRE CORPORATIVE